AN ORIX COMPANY

Avis de publication

Réunion d'information préalable (RIP)
avant étude d'incidences sur l'environnement - 1 éolienne à Chimay

Demande de permis unique de classe 1, relative à la construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance supérieure à 3MW sur des terrains agricoles situés entre Baileux et Bourlers.
Demande de modification d'implantation d'une des trois éoliennes autorisées dans le permis accordé à New Wind sprl le 20 novembre 2024 et arrêt du Conseil d'Etat du 31 mars 2026.

Demandeur : Elawan Energy Wallonie sa, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur (Loyers)

Le demandeur informe la population qu'à son initiative une **réunion d'information préalable (RIP)** relative à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement se tiendra :

Mardi 6 octobre 2026 à 19h00
Salle de Bourlers
Rue Brasserie, à 6464 Chimay (Bourlers)

Cette réunion a pour objet :
- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D66 §2 et D68 §§2 et 3, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit pour le mercredi 21 octobre 2026, à adresser ses observations et suggestions utiles à la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement :
- par écrit au Collège Communal de Chimay, Place Léopold, 12 à 6460 Chimay.
- avec une copie à Elawan Energy Wallonie sa, Avenue des Dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi qu'en présentant les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'enregistrement vidéo de la réunion sera consultable dès le lendemain de la présentation à la commune de Chimay sur rendez-vous uniquement (Service Urbanisme ; tél 060/303 700) pendant une durée de quinze jours avant sa suppression (conformément aux dispositions réglementaires), et au lien suivant :

https://www.elawan.com/en/belgiumprojects/

Toute information relative au projet peut être sollicitée après la RIP auprès du demandeur :

Elawan Energy Wallonie sa, av. des Dessus de Lives, 2, 5101 Namur – jerome.dumont@elawan.com